

Bilan d'animation du Document d'Objectifs

Période novembre 2020 - mai 2021

Année budgétaire 2020

Site Natura 2000 FR7401137 Pelouses et landes serpentinicoles du sud Haute-Vienne

Département de la Haute-Vienne



Pelouses et landes serpentini­coles du sud Haute-Vienne
Site Natura 2000 FR7401137
Bilan d'animation pour la période
1^{er} novembre 2020 – 31 mai 2021 (7 mois)

Rédaction : Cécilia WILL
Prospection­s / Animation­s : Cécilia WILL
Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
6, ruelle du Theil – 87510 Saint-Gence
Tel : 05.55.03.29.07 Fax : 05.55.03.29.30
Budget alloué : 10150 € HT
Temps d'animation correspondant : 29 jours

Courriel : cwill@conservatoirelimousin.com
Site : <https://cen-nouvelle-aquitaine.org/>

SOMMAIRE

1	Préambule	3
1.1	Le Docob et le(s) site(s) Natura 2000	3
1.2	L'animation	3
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du Docob	3
1.4	Missions de la structure animatrice	6
2	Gestion des habitats et espèces	7
2.1	Animation des contrats Natura 2000.....	7
2.2	Animation des MAEC.....	15
2.3	Animation de la charte Natura 2000	15
1.1	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	16
1.2	Animation foncière	19
1	Evaluation des incidences des projets	20
2	Suivis scientifiques et techniques	20
3	Information, communication, sensibilisation	20
3.1	Création / mise à jour d'outils de communication, media	20
3.2	Prises de contacts avec des partenaires potentiels	21
3.3	Organisation de réunions d'information ou de manifestations	21
1.3	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire	21
1.4	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site.....	21
2	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	22
3	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	22
3.1	Organisation de la gouvernance du site	22
3.2	Gestion administrative et financière	22
3.3	Compléments ou mise à jour du Docob	23
3.4	Élaboration de la charte.	23
4	Synthèse	23

1. PREAMBULE

1.1 Le Docob et le(s) site(s) Natura 2000

Le site des « Pelouses et landes serpentiniques du sud Haute-Vienne » correspond à 5 affleurements géologiques de serpentinites répartis sur les communes suivantes :

- La Roche l'Abeille pour la lande de Saint-Laurent
- Château-chervix et Meuzac pour la lande de la Flotte et du Cluzeau
- Château-chervix pour la lande de la Ribière
- Magnac-Bourg pour la lande de la Villedieu
- La Porcherie pour la lande des Pierres du Mas

Il couvre une superficie de 260 ha.

Le DOCOB a été révisé en 2008 puis validé par arrêté préfectoral le 15 avril 2011.

Décembre 2016 : parution du projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté de 2006 portant désignation du site natura 2000 « Pelouses et landes serpentiniques du sud Haute-Vienne »

1.2 L'animation

L'animation du site a débuté dès 2001 et est assurée depuis son origine par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, en la personne d'Arnaud SIX puis par F.NAUWYNCK de 2010 à 2019. L'animation est désormais assurée par Cécilia WILL, chargée de missions au CEN Nouvelle-Aquitaine.

La Présidence du comité de suivi du site est sous la responsabilité de l'Etat. La structure porteuse et animatrice du site est le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. L'exercice d'animation, dont le présent document dresse le bilan, s'étend du 1^{er} novembre 2020 au 31 mai 2021, soit 7 mois. Le budget alloué au CEN pour assurer l'animation du site des « pelouses et landes serpentiniques du sud Haute-Vienne, sur cette période était de 10150 € HT (12180 € TTC) soit le financement de 29 journées d'animation.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob

Les affleurements de roches serpentiniques demeurent relativement peu fréquents, tant sur le plan international, européen que national mais aussi régional.

Dans le monde, les principaux sites sont notés en Californie, au Québec, en Russie, en Bosnie, en Finlande et dans la chaîne alpine.

En France, en dehors du Limousin, les sites connus les plus remarquables sont ceux du massif du Queyras dans les Alpes françaises, ceux du Mont Pilat en Ardèche et le Puy de Volf en Aveyron.

Dans le sud de la Haute-Vienne, 5 affleurements sont inscrits au réseau européen Natura 2000, à savoir:

SITE NATURA 2000	SUPERFICIE AU RESEAU NATURA 2000
Lande du Cluzeau et de la Flotte	123,76 ha
Lande des Pierres du Mas	25,16 ha
Lande de la Ribière	12,15 ha
Lande de Saint - Laurent	62,49 ha
Lande de la Villedieu	36,53 ha
TOTAL	260,09 ha

L'étude phytosociologique des groupements végétaux identifiés sur ces affleurements, menée par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin avec l'appui de la Faculté de Pharmacie, (BOTINEAU M et HENNEQUIN E, 2000) montre que les groupements botaniques sont d'une très grande originalité. Cette singularité s'observe dans la succession de milieux sur certains sites (présence contiguë de pelouses et de landes) et dans la composition propre de certains groupements ("mélange d'espèces").

L'essentiel des milieux naturels notés sur les affleurements de serpentinite sont des habitats naturels présentés en annexe I de la directive.

Enfin, ces milieux constituent des habitats d'espèces, comme les mares à Sonneur à ventre jaune.

Sur le plan de la distribution régionale, les affleurements abritent de nombreuses stations d'espèces en situation totalement isolées : Notholène de Maranta, Koelérie du Valais,

Au total, le site compte 6 habitats d'intérêt communautaire, 1 habitat d'intérêt prioritaire, 5 espèces de faune d'intérêt communautaire.

CODE_CB	LIB_CB	STATUT	CODE_N2000	LIB_N2000
31.12	Landes humides atlantiques méridionales	PR	4020	landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles
31.2	Landes sèches	IC	4030	landes atlantiques subsèches
31.88	Fruticées à Genévriers communs	IC	5130	juniperaie secondaires planitaires à montagnardes à Genevriers communs
34.11	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	IC	8230	pelouse pionnière continentale et sub-atlantique des dalles siliceuses sèches et chaudes
34.3	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	IC	6210	pelouse mésoxérophiles, acidoclines, des affleurements serpentiniques du Limousin
37.312	Prairies à Molinie sur magnési-sols	IC	6410	prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
62.20	Végétation des falaises continentales siliceuses	IC	8220	falaise atlantique de serpentines

	NON VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	HABITATS D'ESPECES
AMPHIBIENS	SONNEUR A VENTRE JAUNE	<i>BOMBINA VARIEGATA</i>	EAUX DORMANTES, MARES ET VASQUES EN BORDURE DE RUISSEAU.
INSECTES COLEOPTERES	LUCANE CERF-VOLANT	<i>LUCANUS CERVUS</i>	BOIS MORTS.
INSECTES ODONATES	AGRION DE MERCURE	<i>COENAGRION MERCURIALE</i>	EAUX DOUCES DE QUALITE BIEN OXYGENEES.
INSECTES LEPIDOPTERES	ECAILLE CHINEE	<i>CALLIMORPHA QUADRIPUNCTARIA</i>	NE PEUT ETRE PRECISE. NON SPECIFIQUE.
	DAMIER DE LA SUCCISE	<i>EUPHYDRYAS AURINIA = EURODRYAS AURINIA</i>	LANDE HUMIDE ET PRAIRIES FRAICHES

Les objectifs à long terme listés dans le document d'objectif sont les suivants :

- A. Préserver les habitats
- B. Développer les connaissances naturalistes
- C. Suivre l'efficacité des actions de gestion
- D. Sensibiliser et informer le public

L'une des priorités sur ce site concerne le maintien d'une activité pastorale (quand cela est possible) visant à restaurer et entretenir les milieux naturels remarquables des pelouses et landes sur serpentines. Cette action d'entretien par pâturage ovin a été financée jusqu'à la fin d'année 2013 via des contrats Natura 2000 (contrats ni agricole ni forestiers) puis depuis 2015, une partie de ces surfaces pâturées, uniquement pour la lande du Cluzeau et de la Flotte, est déclarée en SAU pour pouvoir bénéficier de MAEC. Depuis 2019, le dépôt d'un nouveau contrat Natura 2000 permet à nouveau de financer ce pâturage jusqu'en 2022.

Pour les landes de la Villedieu et de la Ribière dont les parcelles appartiennent à des privés et pour lesquelles le CEN ne dispose d'aucune maîtrise d'usage, les habitats de pelouses et de landes, reconnus d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats, ne bénéficient d'aucune gestion. Ces deux sites connaissent alors une forte dynamique de végétation. L'enjeu sur ces deux sites est donc de relancer les échanges avec les propriétaires afin de les sensibiliser au maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire.

La maîtrise foncière de milieux naturels remarquables doit se poursuivre dans le périmètre du site afin de garantir leur pérennité.

Un appui technique aux différents porteurs de projets et une veille environnementale constante doivent être menés pour éviter les atteintes portées aux éléments à fort intérêt patrimonial.

Le suivi de l'état des habitats naturels et des populations des différentes espèces sont nécessaires, tout comme celui de l'impact des mesures de gestion entreprises afin d'améliorer la définition de celles mises en place ultérieurement.

Enfin, la sensibilisation des élus, habitants et le grand public, par l'animation de sorties de découverte et de chantiers participatifs doivent permettre à chacun de mesurer la valeur écologique du site, mais aussi la fragilité des formations végétales et des espèces présentes.

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et espèces
2. Suivi des évaluations d'incidences
3. Suivis scientifiques
4. Information, communication et sensibilisation
5. Veille à la cohérence des politiques publiques
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

2. GESTION DES HABITATS ET ESPECES

2.1 Animation des contrats Natura 2000

Après une longue période d'impossibilité de dépôt de contrats Natura 2000, l'outil est à nouveau mobilisable et finançable depuis la fin d'année 2017, via la nouvelle programmation européenne 2014-2020. Le CEN Nouvelle-Aquitaine a donc déposé 3 contrats ni agricole ni forestier et 1 contrat forestier sur les 3 sites dont il en assure la gestion depuis plus de 20 ans, grâce à l'obtention de plusieurs maîtrises d'usages avec les propriétaires privés et les communes. Les trois contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier, portés par le CEN Nouvelle-Aquitaine, ont été déposés à la DDT87 début Juin 2018.

Les opérations prévues et l'avancement de leur réalisation sont détaillés par Contrat ci-dessous :

Lande du Cluzeau et de la Flotte (Meuzac et Château-Chervix) :

Le contrat prévoit en complément d'une prestation de pâturage (portant sur une superficie de 22,7 ha), un débroussaillage sélectif de la Fougère aigle et des repousses ligneuses par deux passages sur la période 2019-2022, ainsi que l'entretien des linéaires de clôture en ursus. Les actions de restauration visent à restaurer des parcelles de landes en mauvais état de conservation par bûcheronnage sélectif et décapage. Un réseau de cinq mares est également prévu en restauration par dessouchage de ligneux et curage de la matière organique. Le montant global prévu de ce contrat s'élève à 50 164, 75 €.

En 2021, la première demande de paiement (DP1) concernant les actions effectuées en 2020 a été soldée pour 11380,10 euros TTC.

Les actions prévues dans le contrat se sont poursuivies avec l'action de restauration des 5 mares ainsi que les actions d'entretien annuel : pâturage ovin 2020, débroussaillage des repousses ligneuses 2021, l'entretien des clôtures ursus 2021. Le traitement de la fougère aigle 2021 est prévu pour juin/juillet en 2 passages au rouleau brise-fougère.

Tableau 1 : Avancement des actions prévues au Contrat sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte

Code	NIF1	Etat	Action	Id.	Quantité	Unité
NO8P	1	Réalisé (DP1)	Etrepage	S1	0,18	ha
NO1Pi	1	Réalisé (DP1)	Bûcheronnage/Débroussaillage sélectif	S2	1,4	ha
NO9Pi	1	Réalisé 2021	Restauration de mares	P1	5	pct
NO5R	1	Annulé	Débroussaillage fougère aigle 2019	S3	2,26	ha
NO5R	3	Réalisé (DP1)	Débroussaillage fougère aigle 2020	S3, S1	2,44	ha
			Débroussaillage fougère aigle 2021			
			Débroussaillage fougère aigle 2022			
NO5R	3	Réalisé (DP1)	Débroussaillage sélectif repousses 2020	S4	2,88	ha
		Réalisé 2021	Débroussaillage sélectif repousses 2021			
			Débroussaillage sélectif repousses 2022			
NO3Ri	4	Réalisé (DP1)	Pâturage ovin 2019	S5	22,7	ha
		Réalisé 2020	Pâturage ovin 2020			
		En cours	Pâturage ovin 2021			
			Pâturage ovin 2022			
NO3Ri	4	Annulé	Entretien clôtures ursus 2019	L2	814	ml
		Réalisé (DP1)	Entretien clôtures ursus 2020			
		Réalisé 2021	Entretien clôtures ursus 2021			
			Entretien clôtures ursus 2022			

Bilan des actions réalisées sur la période d'animation :

N09Pi : Restauration de 5 mares – 6 janvier 2021

Un réseau de 5 mares a été restauré par dessouchage des ligneux ayant envahi les mares et par curage. Elles ont ainsi été recreusées par différentes profondeurs avec des berges en pente douce sur au moins 2 côtés afin de garantir leur fonctionnalité. Un passage est prévu cet été pour observer leur recolonisation.



Mare avant restauration



Mare après curage



Curage et suppression des saules colonisateurs



Mares 1 mois après les travaux de restauration

N05R : Débroussaillage des repousses ligneuses (S4 /2,88 ha) – 22 mars 2021



Débroussaillage manuel des reprises de bourdaines

Les repousses ligneuses présentes sur les zones réouvertes ont été débroussaillées (girobroyage + manuel) pour entretien le 22 mars 2021.

N03Ri : Entretien des clôtures ursus (L2 – 814 ml)– 4 mars 2021

L'entretien du linéaire de clôture ursus prévu et la réparation des secteurs endommagés (chute arbres) a été réalisée le 4 mars 2021



Entretien des clôtures ursus à la débroussailleuse

N03Pi : Gestion pastorale 2020 (S5 / 22,7 ha) – juin-novembre 2020



Brebis pâturent la lande du Cluzeau et de la Flotte – Septembre 2020

La gestion pastorale de la lande a été réalisée par le GAEC de Pauchaveyrières de juin à septembre 2020 avec 80 brebis - puis de septembre à novembre avec 28 puis 20 brebis de réforme.

Le chargement moyen a été d'environ 0,05 UGB/ha/an à l'échelle des zones clôturées. Il varie selon les parcs pâturés entre 0,01 UGB/ha/an (Grand parc fixe 2) et 0,17 UGB/ha/an (Parc fixe 4 plus prairial). A l'échelle de l'ensemble de la zone pâturée il y a eu en 2020 environ 116 journées.brebis/ha, soit une pression de pâturage plus faible que l'an dernier car les brebis étaient moins nombreuses.

Lande de Saint-Laurent (La Roche L'Abeille) :

Comme pour le contrat cité ci-dessus, une prestation de pâturage est prévue sur la période 2019-2022, pour assurer l'entretien par pastoralisme ovin de 29 ha de pelouses et landes. En complément du pâturage, un débroussaillage sélectif des refus (Fougère aigle essentiellement) est prévu chaque année par deux passages. Afin de rajeunir les habitats de landes, deux tranches de gyrobroyage de la végétation seront réalisées ainsi que du bûcheronnage sélectif.

Le montant global de ce contrat s'élève à 45 776, 64 €.

En 2021, la première demande de paiement (DP1) concernant les actions effectuées en 2020 a été soldée pour 12061,27 euros TTC.

Les actions prévues dans le contrat se sont poursuivies avec la deuxième tranche de restauration par gyrobroyage ainsi que l'entretien du site par pâturage ovin en 2020.

Le traitement de la fougère aigle 2021 est prévu pour juin/juillet en 2 passages au rouleau brise-fougère.

Tableau 2 : Avancement des actions prévues au Contrat sur la Lande de Saint-Laurent

Code	NI[1]	Etat	Action	Id.	Quantité	Unité
NO1Pi	1	Réalisé (DP1)	Bûcheronnage sélectif	S1	1,4	ha
NO5R	1	Réalisé (DP1)	Gyrobroyage	S2	3,3	ha
NO5R	1	Réalisé 2021	Gyrobroyage	S3	5,5	ha
NO5R	4	Annulé	Débroussaillage fougère aigle 2019	S4	3,6	ha
		Réalisé (DP1)	Débroussaillage fougère aigle 2020	S4	3,6	ha
			Débroussaillage fougère aigle 2021	S4	3,6	ha
			Débroussaillage fougère aigle 2022	S4	3,6	ha
NO3Ri	4	Réalisé (DP1)	Pâturage 2019	S5	29	ha
		Réalisé 2021	Pâturage 2020	S5	29	ha
		En cours	Pâturage 2021	S5	29	ha
			Pâturage 2022	S5	29	ha
NO3Ri	2	Réalisé (DP1)	Débroussaillage équipements pastoraux 2020	L2	3356	ml
			Débroussaillage équipements pastoraux 2022	L2	3356	ml

Bilan des actions réalisées sur la période d'animation :

N05R : Gyrobroyage (S3 / 5,5 ha) – 25 et 26 mars 2021

Conformément au cahier des charges, un broyage à ras de la végétation a été réalisé sur la surface S3. L'objectif étant de rouvrir des zones de hauts ajoncs pour favoriser les espèces pionnières de la pelouse serpentinicole dans le parc 1, et de limiter la progression de la molinie et des ligneux dans le parc Pécout.



Broyage de rajeunissement



Broyage du Parc Pécout



Zone à forte densité d'ajoncs avant travaux



Zone après broyage de rajeunissement

N03Ri : Gestion pastorale 2020 (S5 / 29 ha) – mars à novembre 2020



Brebis dans le parc « sous les sapins » - Aout 2020

Entre 20 et 30 brebis du cheptel de Sébastien Lechevallier ont pâturé le site du 15 mars au 15 novembre 2020 (pas de brebis en mai).

Les parcs de lande ont été pâturés à 0,17 UGB/ha/an en moyenne et les parcs de pelouses à 0,05 UGB/ha/an en moyenne.

En 2020 il y a eu 188 journées.brebis/ha sur l'ensemble de la zone pâturée.

- Lande des Pierres du Mas (La Porcherie) :

Sur ce site, il est prévu les mêmes opérations d'entretien que sur les deux landes précédentes à savoir du débroussaillage sélectif de la Fougère aigle en complément d'une prestation de pâturage sur 13 ha. Les opérations de restauration visent à rajeunir des secteurs de landes vieillissantes par gyrobroyage et bûcheronnage sélectif ainsi que la réfection totale des parcs de pâturage représentant un linéaire de 2289 m.

Le montant global de ce contrat s'élève à 46 396, 72 €.

En 2021, la première demande de paiement (DP1) concernant les actions effectuées en 2020 a été déposée pour 21617,40 euros TTC.

Les actions de restauration prévues se sont poursuivies avec la réfection de 2289 ml de clôture en et la deuxième tranche de gyrobroyage S2. Les actions d'entretien par le pâturage 2020, le débroussaillage des repousses ligneuses et le débroussaillage des équipements pastoraux 2021 a été réalisé.

Le traitement de la fougère aigle 2021 est prévu pour juin/juillet en 2 passages au rouleau brise-fougère.

Tableau 3 Avancement des actions prévues au Contrat sur la Lande des Pierres du Mas

Code	Ni	Etat	Action	Id.	Quantité	Unité
NO3Pi	1	Réalisé 2020	Réfection de la clôture	L1	2289	ml
NO5R	1	Réalisé (DP1)	Gyrobroyage	S1	4	ha
NO5R	1	Réalisé 2021	Gyrobroyage	S2	2	ha
NO1Pi	1	Réalisé (DP1)	Bûcheronnage/débroussaillage sélectif	S3 et S4	8,7	ha
NO5R	4	Annulé	Débroussaillage fougère aigle 2019	S5	1,6	ha
		Réalisé (DP1)	Débroussaillage fougère aigle 2020	S5	1,6	ha
			Débroussaillage fougère aigle 2021	S5	1,6	ha
			Débroussaillage fougère aigle 2022	S5	1,6	ha
NO5R	3	Réalisé début 2021	Débroussaillage des repousses ligneuses 2020	S6	1,1	ha
			Débroussaillage des repousses ligneuses 2021	S6	1,1	ha
			Débroussaillage des repousses ligneuses 2022	S6	1,1	ha
NO3Ri	4	Réalisé (DP1)	Pâturage 2019	S7	12,9	ha
		Réalisé 2020	Pâturage 2020	S7	12,9	ha
		En cours	Pâturage 2021	S7	12,9	ha
			Pâturage 2022	S7	12,9	ha
NO3Ri	4	Réalisé (DP1)	Débroussaillage équipements pastoraux 2020	L2	2289	ml
		Réalisé 2021	Débroussaillage équipements pastoraux 2021	L2	2289	ml
			Débroussaillage équipements pastoraux 2022	L2	2289	ml

Bilan des actions réalisées sur la période d'animation :

N03Pi : Réfection de la clôture ursus (L1 / 2289 ml) - septembre, novembre et décembre 2020

L'ensemble des 2289 ml de clôture ont été remis en état selon le cahier des charges prévu. (Remplacement de la majorité des piquets, remplacement des sections d'ursus endommagés, remise en tension de l'ensemble du grillage ...)



Travaux de réfection de la clôture mixte (septembre 2020)

N05R : Gyrobroyage (S2 / 2ha) – 24 mars 2021

Le broyage de la seconde zone prévue a été réalisé le 24 mars 2021 avec pour objectif de rajeunir la lande. Une première zone avait été broyée en 2020. Désormais, l'ensemble du parc fixe 1 a ainsi fait l'objet de travaux de rajeunissement datant de moins de 2 ans.



Broyage de la zone S2 (mars 2021)



Parc rajeuni en 2020 et 2021 (juin 2021)

N05R : Débroussaillage repousses ligneuses (S6 / 1,1 ha) – 23 mars 2021

Le débroussaillage des repousses ligneuses sur la zone S6 a été réalisé conformément au cahier des charges.

N03Ri : Débroussaillage des équipements pastoraux (L2 / 2289 ml) – 23 mars 2021

La clôture a été entretenue par débroussaillage le 23 mars 2021.

N03Pi : Gestion pastorale 2020 (S7 – 12,9 ha) – août à octobre 2020



Pâturage sur la Lande des Pierres du Mas (Octobre 2020)

L'ensemble des parcs (12,9 ha) a été pâturé du 25 août au 7 octobre 2020 par le cheptel de 110 brebis du Laure Chazelas. Ce chargement moyen de 0,19 UGB/ha/an pour le Parc 1 et de 0,11 UGB/ha/ an (calcul sur 365j) pour le Parc 2 est adapté à l'entretien de la lande. Sur l'ensemble du site en 2020, il y a eu 367 journées.brebis/ha.

On observe une bonne consommation de la ressource par les brebis.

2.2 Animation des MAEC

Le site des pelouses et landes serpentiniques du sud Haute-Vienne ne comporte que de très faibles surfaces agricoles (13,5 ha représentant 5 % de la surface du site Natura 2000) avec des ilots d'une superficie généralement inférieure à 1 ha.

Seule une partie de la lande du Cluzeau et de la Flotte (31,44 ha) a été déclarée en surface agricole et sur cette même surface, **la mesure LI-1137_HE02 « ENTRETIEN DE MILIEUX PATRIMONIAUX ET DES PRAIRIES SANS AMENDEMENT AVEC AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE » a été contractualisée en 2015** par le GAEC de Pauchaveyrières.

Cette année 2021, le PAEC a été recouvert avec la possibilité pour les exploitants ayant engagé un contrat en 2015-2020 de réengager ces mêmes surfaces en 2021. **Ce réengagement a été fait à l'identique sur les surfaces en MAEC de la lande du Cluzeau et de la Flotte.**

Cas particulier du volet agricole :

L'évolution naturelle de la lande du Cluzeau et de la Flotte aboutit à une densification et un vieillissement de la lande. Le bilan du pâturage sur les 10 dernières années montre que la pression de pâturage est inégale selon les parcs et globalement insuffisante pour limiter efficacement l'évolution naturelle de la lande (pousse de ligneux). Or, certains des enjeux écologiques présents sur la lande nécessitent des secteurs de lande jeunes.

Afin de réfléchir à l'amélioration de la gestion pastorale de la lande, **une rencontre avec le GAEC de Pauchaveyrières et l'Association pastorale pour la montagne Limousine a été organisée le 24 novembre 2020 sur le site de la Lande de la Flotte et du Cluzeau.**

L'objectif était d'avoir un avis extérieur sur le site et la ressource pastorale disponible et d'échanger avec l'éleveuse sur les possibilités d'évolution des pratiques pouvant mener à augmenter la pression de pâturage. Plusieurs pistes ont ainsi été évoquées :

- **Amélioration de la pression de pâturage par le GAEC** en démarrant avec l'ensemble des brebis (retirées au fur et à mesure selon état) et en **autorisant le pâturage hivernal** (brebis réforme, vides ou simples)
- **Recherche de pâturage complémentaire** et éleveurs intéressés pour pâturage ou mise en commun de troupeau (avec gardiennage selon financements)
- **Travaux mécaniques à programmer pour améliorer la diversité du milieu et la circulation** (fauche et layons)

Plusieurs axes de travail pour l'animatrice ont ainsi été mis en avant. **Le Compte-rendu de la réunion en Annexe 1 détaille ces perspectives.**

2.3 Animation de la charte Natura 2000

Une charte Natura 2000 avait déjà été signée en 2020 sur 5 ha par le CEN sur ses surfaces en propriété.

Il n'y a pas eu d'action supplémentaire sur ce volet sur la période d'animation.

1.1 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

▪ **CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BRIANCE**

Le contrat territorial milieux aquatiques Briance est un programme d'actions en faveur des zones humides et des cours d'eau, coordonné par le SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne). C'est un outil mis en place par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et cofinancé par la région Nouvelle-Aquitaine et l'Europe. Ce programme signé en 2017 est établi pour une durée de 5 ans.

Parmi les 5 affleurements de serpentines constituant le site Natura 2000 « Pelouses et landes serpenticoles du sud Haute-Vienne », 3 sont localisés en partie ou totalement, dans le périmètre du contrat territorial milieux aquatiques du bassin de la Briance (CTMA Briance). Il s'agit de la lande de la Ribière (Château-Chervix), lande de la Villedieu (Magnac-Bourg) et de la lande des Pierres du Mas (La Porcherie).

Le contrat territorial milieux aquatiques du bassin de la Briance, permet de réaliser des actions en totale cohérence avec les objectifs du Document d'objectifs.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine, en tant que signataire et maître d'ouvrage de ce contrat territorial, mène sur ce territoire 2 types d'actions :

- une politique de maîtrise foncière, restauration et gestion de zones humides remarquables (travaux, études, plans de gestion);

- l'extension du Réseau Zones Humides (RZH), réseau de gestionnaires proposant des conseils techniques et journées d'échange entre gestionnaires (diagnostics et plans de gestion simplifiés, visites conseil, journées d'échange...).

L'animation foncière réalisée dans le cadre du CTMA Briance par le CEN, a abouti à des acquisitions et maîtrise d'usage :

• **Zones humides des Planchettes [2km de la lande du Cluzeau et de la Flotte]**

La rédaction de la notice de gestion de ce site est en cours de finalisation. Aucun travaux n'a donc été réalisé en 2019-2020. Les prochains travaux prévus en 2021 permettront de rouvrir par broyage et bûcheronnage sélectif des habitats de prairies humides et tourbeuses, qui seront ensuite entretenues par un pâturage extensif bovin. La création d'un parc de pâturage, d'une superficie de totale de 8 ha, est alors prévue ainsi que des dispositifs de franchissement de cours d'eau.

• **Zones humides de Lardimalie [A 4 km de la Lande de Ribière et de la lande de la Villedieu]**

Suite à la rédaction de la notice de gestion sur le bassin du Blanzou en 2019, plusieurs zones humides avaient été repérées à proximité de la Ferme de Lardimalie dont l'exploitante est nouvellement adhérente du réseau zones humides. Le CEN a été attributaire d'une parcelle de 3,2811 ha dont près de 2 ha de zone humide, exploitée par Mme.Couedou. L'acquisition

sera réalisée grâce à l'enveloppe Neoterra de la Région Nouvelle-Aquitaine au début de l'année 2021.

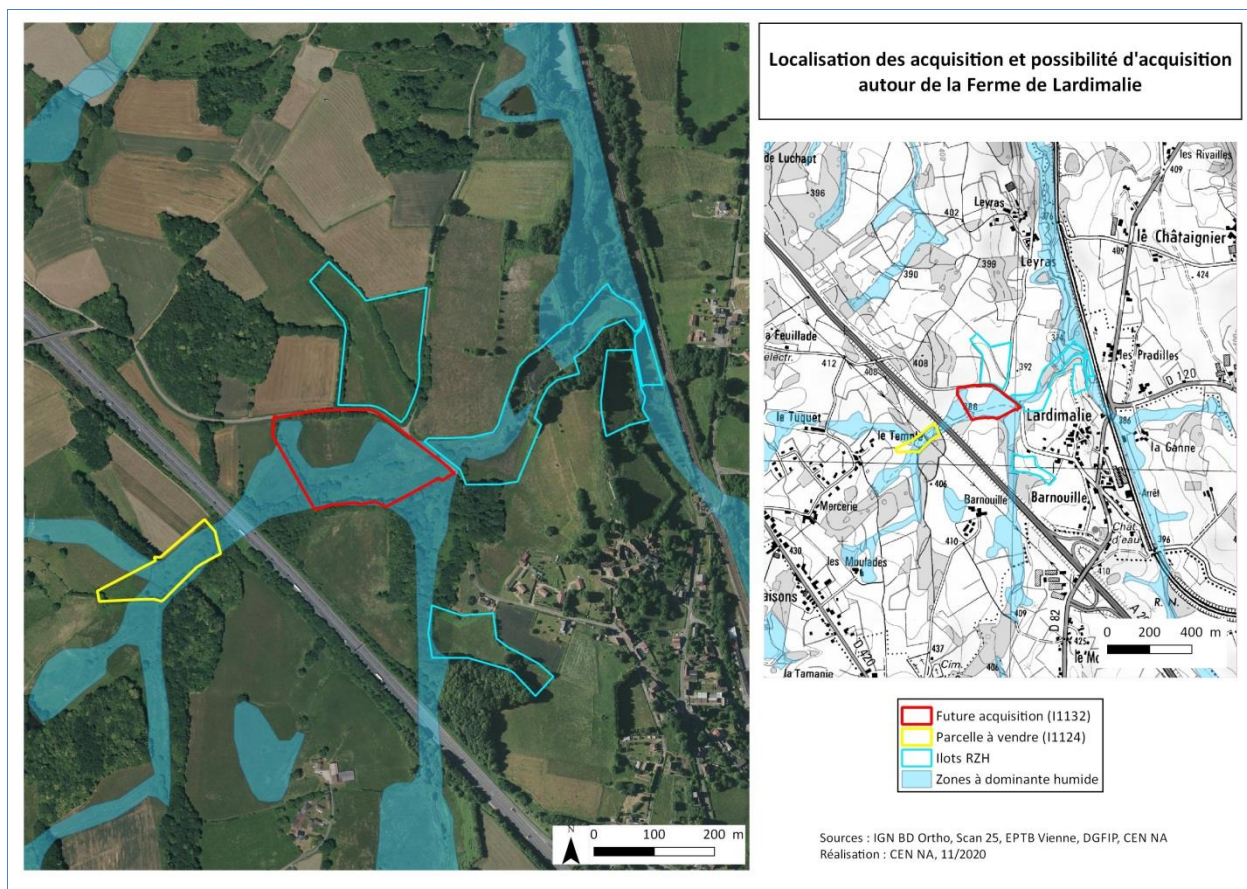


Figure 1 : Projet d'acquisitions autour de la ferme de Lardimalie

- **Ferme du Grand Monteil [A 5 km de la lande de Saint-Laurent]**

Le CEN a été contacté par un futur exploitant agricole dont le projet d'installation sur la Ferme du Grand Monteil située sur la commune de Saint-Priest-Ligoure. Le CEN achètera environ 9 ha dont un peu plus de 4 ha de zones humides au sein d'un projet commun avec la SAFER, Terres de liens et le SABV. Cette acquisition sera financée avec l'enveloppe Neoterra de la Région Nouvelle-Aquitaine. La signature devrait se faire fin janvier 2021.

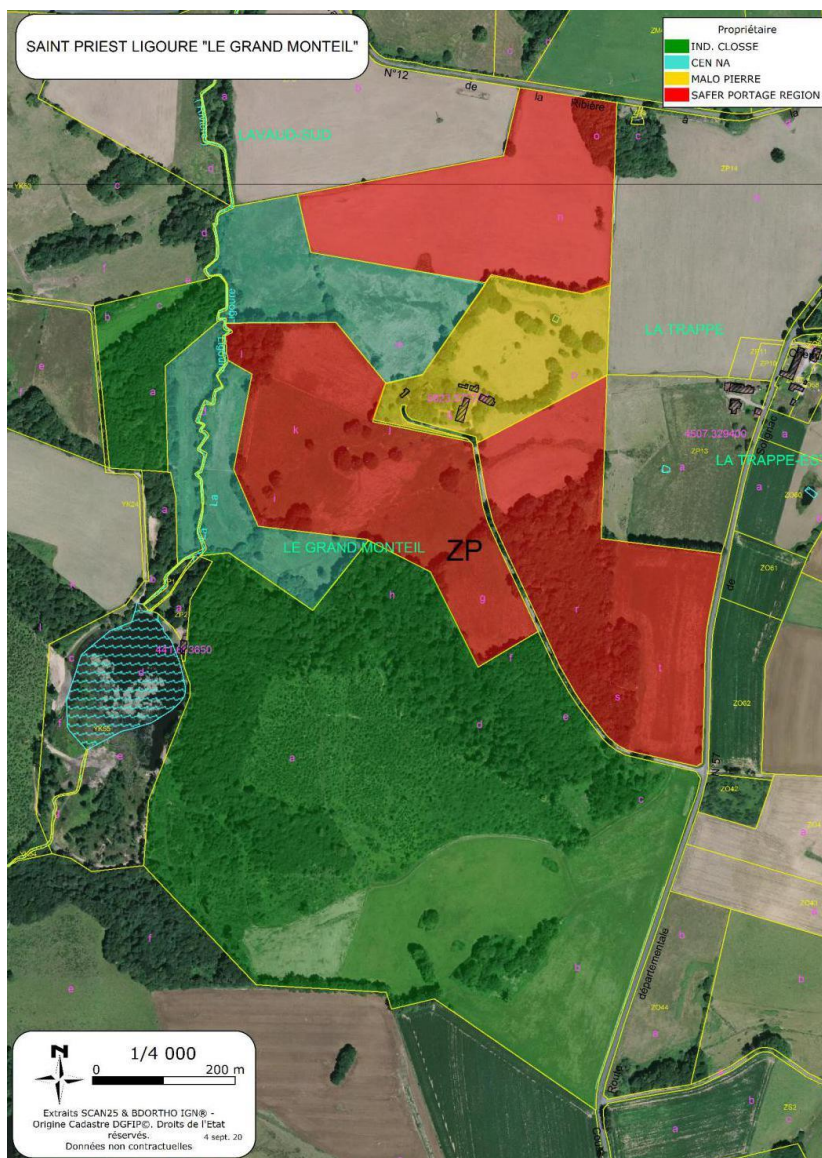


Figure 2 : Projet d'acquisition « Le Grand Monteil », Saint Priest Ligoure

Le développement du Réseau Zones Humides en Limousin et la concrétisation de projets de maîtrise foncière et/ou d'usage autour du site Natura 2000 vient en complément de l'animation Natura 2000. Ils permettent de constituer progressivement un réseau de sites et d'améliorer la présence de corridors écologiques entre eux.

1.2 Animation foncière

Rappel :

Le site des « Pelouses et landes serpentiniques du sud Haute-Vienne » correspond à 5 affleurements géologiques. **Parmi ces 5 affleurements, trois bénéficient d'une maîtrise d'usage par le CEN** (lande du Cluzeau et de la Flotte : Meuzac et Château-Chervix, lande de Saint-Laurent : la Roche l'Abeille puis lande des pierres du mas : La Porcherie). Se référer au tableau récapitulatif de la maîtrise foncière sur le site Natura 2000, en page suivante.

Le bail civil sur la lande des Pierres du Mas arrivé à échéance en 2009 a été renouvelé et signé pour une durée de 8 ans, en janvier 2013 par la commune de la Porcherie. Pour les deux autres sites en maîtrise d'usage, les conventions de gestion sont renouvelées par tacite reconduction. **La quasi-totalité des parcelles les plus remarquables en termes d'habitats naturels pour ces trois sites est maîtrisée par le CEN Nouvelle-Aquitaine.**

Il n'y a pas eu d'action d'animation foncière sur la période novembre 2020 – mai 2021

La reprise de contact sur les landes de la Villedieu, de Ribière ainsi que sur la parcelle YA43 des Pierre du Mas constitueront des priorités pour la prochaine année d'animation.

Affleurement	Commune	Nature parcellaire	Remarques
Lande du Cluzeau et de la Flotte 123,76 ha	Meuzac	Sectional et CEN	Convention avec le CEN de 1994 à 2014 (10 ans) sur sectional. Tacite reconduction (75 ha) - Propriété CEN : 9,6 ha et signature en 2015 d'un bail rural avec clauses environnementales avec les éleveurs utilisant les parcelles
	Château-Chervix	Privés	Conventions avec le CEN de 1996 à 2005 (5 ans) sur 29,5 ha. Tacite reconduction.
Lande de Saint-Laurent 62,49 ha	La Roche l'Abeille	Communal (ex-sectional)	Convention signée en 1996 renouvelée en 2006 et 2018 par la Commune, Communauté de Communes du pays de St Yrieix la Perche, CEN et ACCA (54 ha)
Lande des Pierres du Mas 25,16 ha	La Porcherie	Sectional et communal	Bail civil avec CEN (8 ans) signé en 2013
Lande de la Villedieu 36,53 ha	Magnac-Bourg	Privés	
Lande de la Ribière 12,15 ha	Château-Chervix	Privés	

3. EVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Lors de la réunion avec la mairie de St-Yrieix (voir «§ 6. Veille cohérence des politiques publiques») a été évoqué des **travaux de débroussaillage réalisés dans le boisement proche de l'étang de pêche**. Ces travaux ont été faits à l'initiative de la nouvelle municipalité sans consultation.

L'animatrice a rappelé que cette zone est intégrée dans le périmètre de l'APPB qui interdit la destruction de végétaux / défrichement et dans une zone Natura 2000. Si des travaux complémentaires d'aménagement sont souhaités par la commune, l'animatrice a rappelé la nécessité de présenter l'objet de ces travaux afin de vérifier leur impact et la nécessité d'obtenir l'autorisation de les effectuer dans la zone APPB. Le zonage et règlement de l'APPB ainsi que la convention existant sur la lande ont été transmis.

4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

- Suivis des espèces de flore remarquables



Tulipe sauvage au Cluzeau
(CBNMC –mai 2021)

Le suivi de la station de **Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris australis*)** sur la lande du Cluzeau et de la Flotte a été réalisé par un passage du CBNMC le 17 mai 2020 avec 33 pieds fleuris. La station semble bien se maintenir.

Espèce	2017	2018	2019	2020	2021	
<i>Tulipa sylvestris</i>	16 mai 36 *	Pas de suivi	10 mai 29 *	07 mai 42 *	17 mai 33 *	Station stable
<i>Anthericum liliago</i>		6	6	4		Suivi estival (prochaine période d'animation)
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	86	52	30	0		
<i>Gentianella campestris</i>	19	Pas de suivi	1	0		

Tableau 1 : Synthèse du suivi des stations d'espèces remarquables (* = pieds fleuris)

5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media

Rappel : Le site internet consacré au site Natura 2000 «Landes serpentinielles du sud Haute-Vienne» a été créé fin 2019. Il est disponible à cette adresse : <http://serpentes-haute-vienne.n2000.fr/>

Actions de communication sur la période d'animation :



Tournage vidéo au Cluzeau – Avril 2021

Dans le cadre de la future Assemblée générale du CEN 2021, une vidéo a été réalisée sur le site du Cluzeau et de la Flotte. Son objectif était de mettre en avant un partenariat avec une commune sur un site CEN dans le cadre de projet d'aménagement (sentier). Le maire de Meuzac M. Guy Montet a ainsi participé à la vidéo et présenté le partenariat existant entre le CEN et la commune par convention de gestion pour la valorisation de ce site. Ce sont les étudiants d'IFFCAM qui ont réalisé la vidéo.

5.2 Prises de contacts avec des partenaires potentiels

Se référer à la partie 1.3 Animation foncière et 1.2 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.

5.3 Organisation de réunions d'information ou de manifestations

Une animation scolaire et 2 sorties grand public ont été programmées lors de cette période d'animation. Elles auront lieu en juin et juillet 2021 et seront détaillées dans le prochain bilan.

5.4 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Participation à l'animation « Les Experts du Parc » du 20/05/2021 avec le Lycée de St Yrieix la Perche



Observation du Sonneur à ventre jaune avec les lycéens dans le cadre de la sortie « Experts du Parc » – 20 mai 2021

L'animatrice a participé à une sortie nature organisée par Mathieu Bassard dans le cadre du programme « Les Experts du Parc » du PNR Périgord-Limousin.

Ce programme à destination des élèves des établissements du secondaire (collèges et lycées) du territoire du PNR et des villes-portes. L'enjeu de ce programme est de permettre aux élèves de découvrir leur lieu de vie, d'en connaître les richesses, d'en comprendre la complexité et d'agir pour le préserver.

La Lande de Saint-Laurent a été choisie bien que hors territoire PNR pour son aspect pédagogique d'illustration des enjeux liés aux landes serpentinielles. Cette animation pédagogique était à destination d'une classe de 1^{ère} spécialité SVT du lycée de Saint-Yrieix-la-Perche.

L'animatrice est intervenue pour présenter les enjeux écologiques liés au programme Natura 2000 et aux actions de gestion engagées par le CEN sur le site.

5.5 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Pas d'actions spécifiques sur la période d'animation.

6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D' ACTIONS SUR LE SITE

- Réunions mairie La Roche l'Abeille/Office de tourisme de St-Yrieix/CEN au sujet de la rénovation du sentier d'interprétation de la Lande de Saint-Laurent

Deux réunions ont été organisées en mars 2021 et avril 2021 à l'initiative de l'Office de Tourisme du pays de St-Yrieix pour étudier les possibilités de remise en état du sentier d'interprétation (matériel audio cassé, dégradation sur le mobilier, passerelles cassées) ou d'amélioration de celui-ci (contenu complémentaire, numérisation etc...).

La nouvelle municipalité et le CEN ont été consultés. Le sentier et son entretien relève de la compétence de la communauté de communes du pays de St-Yrieix mais cela rend complexe l'entretien régulier du sentier.

Les souhaits de la nouvelle municipalité et de la Communauté de communes (via l'Office de tourisme) sont encore en réflexion. Une liste de réparations d'urgence a été faite par l'OT et réalisés en juin 2021 par les agents de la Communauté de communes.

L'animatrice a rappelé les obligations réglementaires liées à l'APPB et à Natura 2000 en cas de projet impactant le milieu et restera disponible pour aiguiller les partenaires. Elle a fourni le contenu multimédia associé au sentier.

7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.a. Organisation de réunion(s) du comité de pilotage

Le dernier comité de pilotage a eu lieu par diffusion d'un powerpoint et consultation électronique des membres du COPIL par la DDT le 10/12/2020 en raison de la situation sanitaire.

7.1.b. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Des échanges réguliers avec la DDT 87 ont eu lieu (questions et dépôt des demandes de paiement en avril 2021).

7.2 Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière de cette mission est assurée par la responsable

administrative et financière du CEN.

Le CEN a rédigé le bilan de l'animation et 3 demandes de paiement ont été soldées en 2021 dans le cadre des Contrats Natura 2000. Les prochaines demandes de paiement seront faites après réalisation des actions 2021.

7.3 Compléments ou mise à jour du Docob

Il n'y a pas eu de mise à jour du Docob sur cette année d'animation.

7.4 Élaboration de la charte.

La charte Natura 2000 a été validée lors du comité de pilotage réuni le 25 novembre 2010 et par arrêté préfectoral en date du 15 avril 2011. Elle est téléchargeable sur le site internet du CEN.

8. SYNTHÈSE

Le temps d'animation a essentiellement été axé sur la **mise en œuvre et le suivi technique, écologique et administratif des 3 contrats Natura 2000** dont les travaux se sont poursuivis ces 7 mois d'animation. 3 demandes de paiement ont été soldées.

Une part importante de l'animation a également consisté à **accompagner les exploitants** dans la gestion pastorale des sites, le renouvellement de leur MAEC et la recherche de solutions pour augmenter la pression de pâturage (Lande du Cluzeau et de la Flotte). L'animatrice a consacré le temps dédié entre novembre 2020 et mai 2021 à **suivre écologiquement** les sites, **programmer les animations estivales**, participer à une **animation scolaire** et à la **réalisation d'une vidéo**, et également à **accompagner les collectivités locales** propriétaires dans leurs projets.

ANNEXE

Compte rendu (24/11/2020)

Réunion pastorale sur la Lande de la Flotte et du Cluzeau

Etaient présents :

- Frédérique Mariaud (GAEC de Pauchaveyrières)
- Agnès Orsini (Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine – APML)
- Lise Rolland (APML /Eleveuse au sein du Groupement Pastoral des Milles Sonailles)
- Erwan Hennequin (Responsable Haute-Vienne au CEN)
- Cécilia Will (Animatrice Natura 2000 / Chargée de mission CEN)

Objectif de la réunion : Mise en contact de l'éleveuse et de l'APML. Discussions et échanges autour de la ressource pastorale du site et recherche de solutions pour améliorer le pâturage sur la Lande du Cluzeau pour la gestion du milieu en prenant en compte le fonctionnement du GAEC.

Facteurs limitant l'efficacité du pâturage

- Peu de diversité de milieux, l'ensemble des surfaces sont de la lande à forte dominance de bruyères et ajoncs, ce qui ne stimule pas l'appétit des brebis lorsqu'elles sont parquées. La ressource est pauvre et monotone. Les arbrisseaux bas et herbacées apportent de la diversité. Il manque des zones plus herbacée (lande jeune, prairies humides). On voit que les secteurs récemment broyés - et les zones de lande entre - ont été mieux pâturés.
- Nombre de brebis fluctuant et trop faible par rapport à la surface pastorale. Les brebis perdent en état sur la lande (toutes les brebis ont été amenés en 2018, permettant un pâturage correct mais elles ont beaucoup perdu en état).
- Un pâturage au printemps et/ou automne permettrait de mieux maîtriser les ligneux. Toutefois ces périodes ne sont pas compatibles avec le cycle du GAEC. De même, l'objectif est de 2 agneaux par brebis, ce qui fait qu'elles ont de forts besoins alimentaires. Seules les brebis de réforme ou « simples » pourraient pâturer en hiver.
- Circulation difficile des brebis sur la lande du fait de la hauteur et densité de végétation. Certaines zones sont délaissées, notamment dans les parcs très grands (Parc fixe 2, fixe 1) qui pourraient être redécoupés en mobile ainsi que dans les zones accidentées (parc fixe 2 et mobile 3 avec chaos rocheux). Le parc mobile 8 est peut-être adapté au pâturage car trop étroit et long.

Pistes pour accroître la pression de pâturage

Augmenter la pression de pâturage par le GAEC

- Amener toutes les brebis au début du pâturage et ramener au fur et à mesure celles dont l'état n'est pas satisfaisant afin de maximiser le nombre de bêtes pâturant.
- Autoriser le pâturage hivernal (actuellement période autorisée est avril-décembre) avec complément de fourrage sur les zones de fougères. Un test de pâturage hivernal avait été réalisé en 2011 mais n'a pas donné de suite. Il avait permis d'augmenter la pression de

pâturage. Un dispositif d'exclos permettant de suivre l'évolution de la végétation avec ou sans pâturage hivernal est déjà en place.

→ *Remise en place du pâturage hivernal*

- *Modification de la notice MAEC 2021*
- *Modification du cahier des charges Contrat Natura 2000 à voter en COPIL*

Pâturage complémentaire avec ou sans garde

- Solliciter d'autres éleveurs ovin pour augmenter la pression de pâturage : répartition des parcs existants ou mise en commun de troupeaux, dans le cadre par exemple d'un Groupement pastoral entre plusieurs éleveurs.
- Mettre en place du pâturage sur d'autres périodes par d'autres animaux (vaches, chevaux) mais nécessite que les parcs soient adaptés à ceux-ci.
- Actuellement 62 hectares sont pâturés par des brebis (GAEC Pauchavyeras + un parc pâturé par Mr.Bétoule). La lande faisant 120 hectares au total, près de la moitié est en évolution libre et se ferme graduellement (envahissement par la fougère et la bourdaine). La question d'augmenter les surfaces pâturées se pose. Cela nécessite toutefois des investissements importants (création de nouveaux parcs). La mise en place d'un pâturage gardé complémentaire aux parcs existants permettrait de :
 - pâturer une surface plus large sans créer de nouveaux parcs
 - maîtriser le pâturage des secteurs sensibles (gentiane, pelosues)
 - permettre de mieux alterner les ressources et stimuler l'appétit du troupeau pour que les brebis perdent moins d'état.

→ *Recherche d'éleveurs locaux et réunions afin de trouver des solutions de pâturage complémentaire et/ou faciliter l'émergence de Groupement pastoraux*

→ *Sollicitation de l'APML pour la question du financement gardiennage des GP hors zone Montagne*

Travaux mécaniques pour améliorer la diversité du milieu et la circulation du troupeau

- Création de layons de circulation par girobroyage au sein des parcs pour améliorer la circulation du troupeau et apporter de la diversité (herbacées).
- Fauche avec export ou broyage de secteurs de lande afin de rajeunir le milieu et d'améliorer son appétence

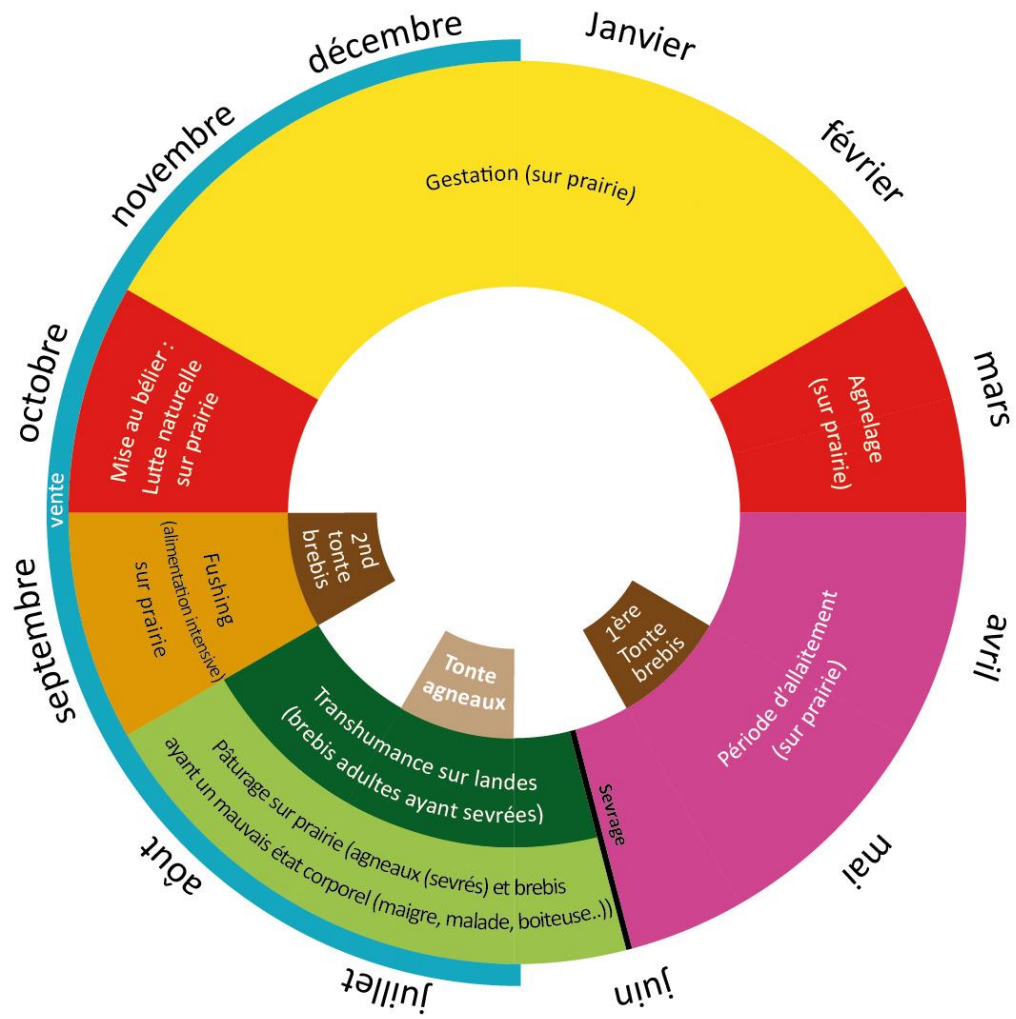
→ *Programmation de travaux au Budget 2021*

→ *Programation de travaux via un avenant (2022) ou nouveau contrat N2000 (2023- 2027)*

Autre

- Questionnement : Usage de la pelouse comme ressource complémentaire pour stimuler l'appétit => nécessite un pâturage fin gardé afin d'avoir un passage léger. Si de la pelouse est intégrée dans un parc, les brebis risquent de surpaturer la pelouse et délaisseront la lande. Il ne peut donc se faire que si il y a de la garde sur le site => A voir en fonction de l'état de conservation du milieu.

Fonctionnement annuel du cheptel du GAEC de Pauchaveyrières:





Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org

Site de Billère : 28 route de Bayonne - 64140 Billère
Tél. 05 59 64 49 11
billere@cen-na.org

Site de Poitiers : 44, boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers
Tél . 05 49 50 42 59
poitiers@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Cécilia Will
Le Bourg - 87460 Bujaleuf
Tél : 05 55 32 46 72
cwill@conservatoirelimousin.com

avec le concours financier de



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



Fonds Européen de
développement Régional

